Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le 20/09/2021
ID : 974-219740073-20210907-DL_2021_103-DE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

BUDGET ANNEXE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur le budget supplémentaire 2021 (BS) du budget annexe Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Epuration (VETSSE).

Pour rappel, le service VETSSE, destiné à l'arrosage des espaces verts et aux usages industriels, a été créé sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) par délibération du 5 avril 2016 (affaire 2016-052).

Accompagnée par une Assistance à Maitrise d'Ouvrage, la collectivité avait prévu d'inclure, outre l'exploitation et le développement des installations, les travaux relatifs à la construction des infrastructures dans le périmètre d'une délégation de service public sous forme de concession (affaire 2016-121).

Dans ce contexte de création, le Conseil municipal a approuvé en 2017 le versement d'une subvention d'équipement (affaire n° 17/062 du 06/06/2017) et d'une subvention de fonctionnement (affaire n° 17/143 du 05/12/2017) afin de faire face aux dépenses de préfiguration du projet.

En février 2018, le Préfet a pris l'arrêté n°2018-181/SG/DRECV, portant autorisation, au titre du Code de l'Environnement, du projet de réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration. Cependant, cette autorisation est assortie de dispositions techniques (distance de 5 mètres par rapport aux voies de circulation) mettant en péril la pertinence et la viabilité économique du projet et rendant impossible son déploiement.

Il n'y a donc pas eu d'opération sur le budget depuis 2018.

Pour rappel, le process proposé par la Ville est basé sur un traitement par osmose inverse, technologie garantissant une qualité de l'eau très poussée.

La Ville, soutenue dans sa démarche par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité et ses membres, poursuit les discussions avec les services instructeurs locaux et les ministères de la Transition Ecologique et de la Santé afin de faire évoluer la réglementation, celle-ci ne prenant pas en compte la qualité de l'eau traitée. En parallèle, une demande de dérogation nationale a été faite auprès du Premier ministre par courrier du 23 décembre 2020, cosigné par le Président du Territoire de la Côte Ouest, le Président du GIP et le Maire de la Commune de Le Port.

Les services de l'Etat s'appuient sur le dispositif « France Expérimentation » qui leur apporte un appui dans la résolution des blocages juridiques et procéduraux auxquels peuvent être confrontés les acteurs locaux dans le développement de leurs projets.

La Collectivité a, à ce jour, reçu l'accord de principe des ministères de la Transition Ecologique, de la Santé et des Outre-mers mais reste dans l'attente d'un positionnement de France Expérimentation.

■ En section de fonctionnement

Il n'y a pas eu d'inscriptions au budget primitif 2021. Au budget supplémentaire 2021, les mouvements concernent la reprise du résultat de fonctionnement 2020 à hauteur de 10 240,00 €. Ce montant est affecté en dépenses aux chapitres 011 et 67 pour l'équilibre budgétaire. La section s'équilibre donc à 10 240,00 € après le budget supplémentaire.

■ En section d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le 20/09/2021
ID : 974-219740073-20210907-DL_2021_103-DE

Il n'y a pas eu d'inscriptions au budget primitif 2021. Au budget supplémentaire 2021, les mouvements concernent :

- la reprise des restes à réaliser en dépenses (à hauteur de 323 399,99 €) et en recettes (à hauteur de 329 850,00 €) ;
- la reprise de l'excédent d'investissement 2020 à hauteur de 71 343,03 € ;
- des inscriptions d'équilibre en dépenses d'équipement (chapitre 20) à hauteur de 77 793,04 € ;

Après BS, la section d'investissement s'équilibre ainsi à 401 193,03 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de constater la reprise des restes à réaliser de 2020 à hauteur de 329 850,00 € en recettes d'investissement et de 323 399,99 € en dépenses d'investissement ;
- d'approuver le budget supplémentaire 2021 à 10 240,00 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement (restes à réaliser inclus) ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 10 240,00 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement ;
- d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction des Finances

Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le 20/09/2021
ID : 974-219740073-20210907-DL_2021_103-DE

ANNEXE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

BUDGET ANNEXE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION

■ En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

	RECETTES en euros		
CHAPITRES	**Budget Primitif**	**Budget Supplémentaire**	**Total Budget**
002 – Résultat de fonctionnement reporté		10 240,00	10 240,00
TOTAL RECETTES	**0,00**	**10 240,00**	**10 240,00**

Dépenses

	DEPENSES en euros		
CHAPITRES	**Budget Primitif**	**Budget Supplémentaire**	**Total Budget**
Opérations réelles			
011 – Charges à caractère général		5 240,00	5 240,00
67 – Charges exceptionnelles		5 000,00	5 000,00
Sous-total Opérations réelles	**0,00**	**10 240,00**	**10 240,00**
TOTAL DEPENSES	**0,00**	**10 240,00**	**10 240,00**

■ En section d'investissement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	RECETTES en euros			
	Budget Primitif	**Budget Supplémentaire**		**Total Budget**
		RAR (*)	**Propositions nouvelles**	
Opérations réelles				
13 – Subventions d'investissement		329 850,00		329 850,00
Sous-total Opérations réelles	***0,00***	***329 850,00***		***329 850,00***
001 - Résultat d'investissement reporté			71 343,03	71 343,03
TOTAL RECETTES	**0,00**	**329 850,00**	**71 343,03**	**401 193,03**
		401 193,03		

(*) : RAR : restes à réaliser

Dépenses

Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le 20/09/2021
ID : 974-219740073-20210907-DL_2021_103-DE

CHAPITRES	DEPENSES en euros			
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire		Total Budget
		RAR (*)	Propositions nouvelles	
Opérations réelles				
20 – Immobilisations incorporelles		323 399,99	77 793,04	401 193,03
Sous-total Opérations réelles	***0,00***	***323 399,99***	***77 793,04***	***401 193,03***
TOTAL DEPENSES	**0,00**	***323 399,99***	***77 793,04***	***401 193,03***
(*) : RAR : restes à réaliser		**401 193,03**		

La section d'investissement s'équilibre à 401 193,03 € après BS 2021.

Il est à noter que les subventions (chapitre 13) concernent les restes à réaliser 2017 relatifs à la subvention d'équipement de la Ville (329 850,00 €).